



Le Survol



Mars 2017
Nouvelle édition, numéro 8

Ce mois-ci, En vedette :

Qui peut vous éviter d'attendre à la Clinique?

Pages 4 et 5

Déjà-vu : des faux souvenirs refont surface

Pages 6 et 7

La responsabilité médicale

Pages 12 et 13

Secallergies

Bracelet épileptique

Page 11

Cafés-rencontre

Page 16



Épilepsie section de Québec

1411, boulevard Père-Lelièvre

Québec (Québec) G1M 1N7

www.epilepsiequebec.com

infoesq@bellnet.ca

Téléphone : 418-524-8752

Télécopieur : 418-524-5882

Ligne sans frais: 1-855-524-8752

Sommaire

Éditorial	3
Actualité	4
Qui peut vous éviter d'attendre à la clinique?	4/5
Déjà vu : des faux souvenirs refont surface	6/7
Épilepsie	8
L'épilepsie au Canada : Prévalence	8
Sécurité et l'épilepsie	9
Habitude zen	10
Fais-Un-Vœu/Secallergies	11
Rubrique juridique	12
La responsabilité médicale	12
Devoirs et responsabilités	13
La responsabilité du pharmacien	14
Espace membres	15
Brunch de Noël	15
Activité de financement/Cafés-rencontres	16
Témoignage	17
Coin des enfants	18
Adhésion	19
Faire un don	20

Heures d'ouverture de nos bureaux

Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h

Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Afin d'assurer le suivi de certains dossiers, le personnel pourrait s'absenter durant les heures d'ouverture. Il est donc préférable de téléphoner avant de vous rendre à nos bureaux.

Si nous sommes dans l'impossibilité de prendre votre appel, laissez-nous un message dans la boîte vocale.

C'est avec plaisir que nous communiquerons avec vous.

Merci de votre compréhension !

Conseil d'administration 2016-2017:

M^{me} Claude Potvin, présidente

M. Christian Déry, vice-président

M^{me} Marie Barrette, secrétaire trésorière

M. Louis Boivin, administrateur

M^{me} Denise Guillemette, administratrice

M^{me} Johanne Bédard, administratrice

M. Stéphane Lavallée, administrateur

Rédaction et mise en page

M^{me} Nicole Bélanger, directrice

M^{me} Sylvie Fleury, commis de bureau

M^{me} Francine B. Baron, correction et révision



Mars, mois de l'épilepsie

Comme tous les ans, le mois de mars est celui où l'on souligne l'épilepsie.

Et le 26 mars, plus particulièrement est sa journée officielle. Pour l'anecdote, saviez-vous que nous sommes le seul pays où une loi a été adoptée à cette fin?

Mais comme nous le savons tous, bien que nous ayons l'appui de la Chambre des communes, bien du travail reste à faire pour faire connaître notre cause. Les préjugés et les fausses idées véhiculées sont encore nombreux.

C'est pourquoi Épilepsie section de Québec tente par tous les moyens à sa disposition de faire de la sensibilisation auprès des employeurs et des écoles. Enfin, si nous nous retrouvons tous les manches et que nous communiquons avec les gens afin de les sensibiliser je suis persuadée que nous réussirons à démystifier cette maladie si méconnue.

Donc si vous avez des idées de façon pour attirer l'attention, pour aider l'organisme, etc. N'hésitez pas à nous le faire savoir par courriel, par Facebook ou par téléphone. Nous sommes ouverts à toutes les opinions. Notre organisme est là pour vous. Et nous souhaitons vraiment pouvoir vous aider de la meilleure façon possible.

N'oubliez pas de porter du lavande le 26 mars afin de souligner NOTRE journée. Et n'hésitez pas à tweeter, mettre des statuts Facebook, partagez avec vos collègues et amis, car plus nous parlerons, plus nous éduquerons.

Je profite de cette plate-forme également pour communiquer une nouvelle d'intérêt. Depuis le début de l'année, nous tenons des rencontres de partages afin que les personnes vivant avec l'épilepsie puissent partager entre eux leur expérience, leurs peurs, leurs espoirs, de tout ce dont ils souhaitent parler. Car n'oublions pas que d'être atteint d'épilepsie veut souvent dire que nous passons sous silence bien des choses puisqu'elles sont difficiles à expliquer pour ceux qui ne sont pas dans notre position. Je crois fermement aux bienfaits de telles rencontres et je vous invite tous et toutes à y participer.

Claude Potvin

Présidente



Actualité**Qui peut vous éviter d'attendre à la Clinique?**

Depuis toujours, votre pharmacien vous facilite l'accès aux soins de santé de première ligne. Son rôle a beaucoup évolué au cours des dernières années. Depuis peu, votre pharmacien est en mesure de vous offrir sept nouveaux services, de la prolongation de vos ordonnances à la prescription de médicaments pour des conditions mineures

Prescrire un médicament lorsqu'aucun diagnostic n'est requis

Poux de tête;
Contraception orale d'urgence suivi ou non de contraception;
Nausées et vomissements liés à la grossesse;
Prophylaxie antibiotique chez les porteurs de valve et prophylaxie cytoprotectrice chez les patients à risque;
Suppléments d'acide folique et de vitamines avant et pendant la grossesse;
Prévention (en cas de voyage) de la diarrhée, du paludisme (malaria) ou du mal aigu des montagnes;
Cessation du tabagique.

Prescrire un médicament pour certaines conditions mineures

(Lorsque le diagnostic et le traitement sont connus)

Acné mineur;
Conjonctivite allergique;
Eczéma;
Hémorroïdes;
Infection urinaire récente chez la femme;
Rhinite allergique;
Apthes buccaux (ulcères dans la bouche);
Douleurs menstruelles;
Érythème fessier;
Herpès labial;
Muguet consécutif à l'utilisation de corticostéroïdes inhalés;
Vaginite à levure.



Prolonger l'ordonnance d'un médecin afin que le traitement prescrit ne soit pas interrompu.

Substituer un médicament en cas de rupture complète d'approvisionnement.

Dans tous les cas, votre pharmacien vous rencontre et analyse votre situation au regard de votre dossier patient.

Certaines restrictions peuvent s'appliquer selon la condition de chacun.



Ajuster votre ordonnance

Prise en charge de l'ajustement pour atteindre les cibles thérapeutiques :

Hypertension artérielle, dyslipidémie, hypothyroïdie, diabète non insulino-dépendant, migraine (traitement Prophylactique), anticogulothérapie, diabète insulino-dépendant

Modification de la forme, posologie, quantité de la dose d'un médicament.

Prescrire une analyse de laboratoire aux fins de surveillance thérapeutique.

Administrer un médicament à des fins de démonstration. (Ex : sous-cutané, intramusculaire, inhalation)

Questions fréquentes

Pourquoi pourrait-il y avoir un montant à déboursier pour ces services à la pharmacie et non à l'hôpital ou à la clinique ?

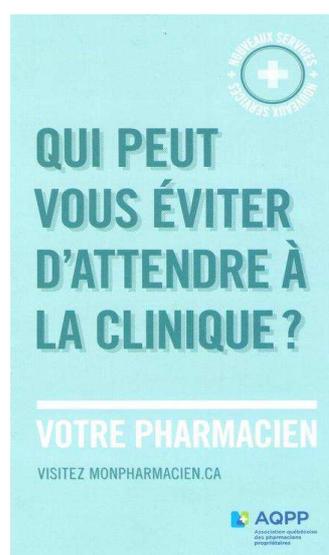
Selon une décision du gouvernement, ces services offerts en pharmacie sont couverts par l'assurance médicaments et non par l'assurance maladie. Par conséquent, des frais de franchise, contribution ou coassurance peuvent s'appliquer, selon votre régime d'assurance. Il est donc possible que vous ayez à déboursier un montant à la caisse.

Comment le coût de ces services est-il déterminé ?

Le coût de ces services a été établi par le gouvernement et est le même pour tous les patients du Québec.

Source : Association québécoise des pharmaciens propriétaires

***Pour plus de détails, visitez:
monpharmacien.ca***



Actualité

Déjà-vu : des faux souvenirs refont surface ?

Sorte de flash stimulant les sens et perturbant la mémoire, l'impression de *déjà-vu* nous prend toujours par surprise. Mais comment expliquer cette impression parfois vertigineuse qui, pendant quelques secondes, nous donne cette sensation de revivre une scène du passé au détail près ? Les précisions du Dr Arnaud Biraben, neurologue au CHU de Rennes et spécialiste de l'épilepsie.

« J'ai un moment de déjà-vu ! ». Une nette impression d'avoir déjà vécu ce moment précis vous envahit le temps de quelques secondes puis la vie reprend son cours normal.

Apparue sous la plume des philosophes et médecins du 19^e siècle, l'impression du *déjà-vu* a parcouru du chemin. Ainsi selon le neurologue et père de la psychanalyse Sigmund Freud, ce phénomène révèle l'existence de rêves prémonitoires. Le philosophe Henri Bergson, lui, explique cet événement par un manque de simultanéité entre la perception et la mémoire.

Le symptôme d'une épilepsie temporale

Mais aujourd'hui que savons-nous sur son origine ? Pour comprendre, entrons dans la sphère du pathologique qui, comme souvent en neurologie, aide à comprendre le fonctionnement du cerveau normal.

« Déclarées en début de crise épileptique, des lésions localisées dans le lobe temporal peuvent provoquer une sensation de déjà-vu. Plus précisément, ce phénomène se déclenche par une atteinte simultanée du cortex entorhinal et du cortex externe », explique le Dr Arnaud Biraben, neurologue au CHU de Rennes.

Dans ces zones siègent les capacités de reconnaissance des visages, des scènes et leur association avec un souvenir précis.

Essentiel pour la mémoire spatiale, l'hippocampe est aussi impliqué dans ce mécanisme. Cette structure se charge en effet de rechercher des informations à partir d'un stimulus suscitant le rappel. Appelé « recollection de souvenirs », ce phénomène nécessite de « décrocher » du monde extérieur pendant un court moment pendant lequel il ré-associe – dans une sorte d'introspection – les « faux souvenirs ». Mais de retour à l'instant présent, ces souvenirs ne font pas sens, d'où le décalage entre la réalité et l'impression de revivre un moment.

Chez les patients épileptiques, le déclenchement d'une crise peut aussi s'accompagner d'une sorte de *flash-back*, une réminiscence, c'est-à-dire un souvenir qui prend la forme d'une hallucination visuelle.

Pour autant, observer les modifications cérébrales liées à un moment de *déjà-vu* chez un volontaire non malade frôle l'impossible ! Rien ne permet donc aujourd'hui d'affirmer ou d'écarter la piste d'une micro crise épileptique du lobe temporal chez des personnes non-épileptiques.

Déjà-vu : des faux souvenirs refont surface ? (la suite)

Le facteur psychologique ?

Hors cas épileptiques, le *déjà-vu* est souvent assimilé à la paramnésie, soit la déformation ou l'invention de nouveaux souvenirs. À ce niveau, la corrélation entre mémoire et degré de perception, les deux facteurs évoqués par Bergson, est forte. D'ailleurs, les personnes fatiguées, stressées, anxieuses et/ou victimes de fortes émotions sont plus sujettes à l'impression de *déjà-vu* car ces fragilités passagères impactent justement la mémoire et la finesse des sens.

À noter : la sensation de déjà-vu se déclenche souvent par un stimulus visuel. Mais d'autres sens comme l'odorat ou le tactile, et plus globalement les perceptions sensorielles, peuvent intervenir.

Sources :

Interview du Dr Arnaud Biraben, neurologue au CHU de Rennes et spécialiste de l'épilepsie, le 31 janvier 2017

<https://destinationsante.com/deja-faux-souvenirs-refont-surface.html>



L'épilepsie au Canada : prévalence

Selon les données pour la période allant de 2010 à 2012, quelque 139 200 canadiens étaient alors atteints d'épilepsie. Parmi ceux-ci, 10 600 vivaient dans un établissement de soins de longue durée et 128 600 habitaient un ménage privé.

Parmi les personnes vivant dans les établissements de soins de longue durée, le taux global de prévalence de l'épilepsie s'établissait à 40,4 pour 1 000 habitants. Il allait de 33,0 pour 1 000 chez les enfants et les adolescents, pour atteindre un sommet de 195,0 pour 1 000 chez les 18 à 44 ans, après quoi il diminuait avec l'âge. Les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'être atteints d'épilepsie (57,1 contre 31,6 pour 1 000).

Dans les ménages privés, on n'observait aucune différence de prévalence entre les sexes. Le taux de prévalence global de 4,0 pour 1 000 était quelque peu inférieur par rapport aux estimations obtenues à partir d'autres enquêtes canadiennes réalisées auprès des ménages (5,2 à 5,9), ce qui s'explique peut-être par le critère d'inclusion plus rigoureux d'épilepsie « active » pour les besoins de la présente étude. Au sein de la population à domicile, les enfants et les adolescents étaient moins susceptibles d'être atteints d'épilepsie (2,9 pour 1 000) que les 18 à 44 ans (4,0 pour 1 000). Entre le groupe des 18 à 44 ans et celui des 45 ans et plus, la prévalence de l'épilepsie n'était pas significativement différente.

Les personnes vivant dans un ménage à faible revenu étaient significativement plus susceptibles d'être atteintes d'épilepsie que celles vivant dans un ménage ayant un revenu annuel de 100 000 \$ ou plus, une association inverse qui est cohérente avec les conclusions d'études antérieures. Cela pourrait s'expliquer par un gradient de santé et d'exposition aux facteurs de risque selon le statut socioéconomique, ou refléter les conséquences de l'épilepsie sur les possibilités liées aux études et à l'emploi.

Source : Rapports sur la santé

Par Heather Gilmour, Pamela Ramage-Morin et Suzy L. Wong

Date de diffusion : le 21 septembre 2016



Sécurité et l'épilepsie

Vous vivez seul?

Si vous vivez seul, prévoyez l'aide d'un ami si vous avez besoin d'être surveillé. Préprogrammez votre téléphone à vos numéros de personnes à aviser en cas d'urgence. Une souscription à un bouton d'aide personnel Lifeline® (1-800-387-1215) vous donne accès par bouton-poussoir à un "répondant" à partir de votre maison.

Avez-vous déjà eu une crise dans la baignoire?

Voici ce que vous pouvez faire pour réduire les risques de vous blesser ou de vous noyer:

- Prenez des douches plutôt que des bains.
- Vérifiez régulièrement si le drain de votre bain fonctionne. Ne laissez pas de débarbouillettes ou d'éponges bloquer le drain, ce qui remplirait d'eau la baignoire.
- Collez des bandes antidérapantes ou placez un tapis de caoutchouc sur le plancher de la douche.
- Ne prenez une douche que lorsqu'il y a quelqu'un d'autre à la maison. (Si vous chantez dans la douche, cela indiquera aux autres que tout va bien.) Autrement, lavez-vous devant le lavabo à l'aide d'une éponge de bain.
- Réglez le thermostat du chauffe-eau bas pour éviter de vous échauder. Ouvrez l'eau froide d'abord et fermez l'eau chaude en premier.
- Méfiez-vous des douches à l'eau très chaude – certaines personnes ont constaté que la chaleur est un déclencheur de crises. Gardez votre salle de bain bien ventilée.
- Si vous tombez fréquemment durant les crises, l'utilisation d'un siège pour douche/baignoire avec une courroie de sécurité, d'une douche téléphone et d'une serviette repliée sur les bords de la baignoire, peut vous être utile.
- Évitez les portes de douche en verre. Utilisez des miroirs en verre incassable.
- Ne verrouillez pas la porte de la salle de bain. Une affiche "Occupé" fera l'affaire.
- Installez la porte de votre salle de bain de façon qu'elle s'ouvre vers l'extérieur et non vers l'intérieur, au cas où vous tomberiez contre une porte fermée.
- Évitez d'utiliser des sèche-cheveux, des rasoirs électriques ou autres appareils électriques dans la salle de bain, ou près de l'eau, ou lorsque vous êtes seul.
- Pensez à utiliser un siège de toilette capitonné.



Sécurité dans la chambre à coucher

- Évitez d'utiliser des cadres de lit à arêtes vives ou des tables de nuit à coins aigus.
- Évitez le lit du haut d'un lit superposé.
- Évitez les surfaces de sommeil pouvant causer une suffocation, comme les lits d'eau.
- Si un oreiller cause un problème, jetez-le ou utilisez un oreiller "anti-étouffement" (en mousse alvéolée).
- Un moniteur dans votre chambre à coucher peut aviser les autres au son d'une crise type.
- On peut maintenant se procurer des alarmes haute technologie spécifiques aux crises (déclenchées par les mouvements de crise dans un lit et reliées à un téléphone à composeur automatique) de British company Aremco au numéro de téléphone 011 44 1622 858502.

Source : <http://epilepsymatters.com/french/safety2.html>.

Pour d'autres suggestions consultez le guide (La sécurité) à infosq@bellnet.ca ou 418-524-8752.

Habitudes Zen

Nous savons que le stress est un facteur avant-coureur de plus en plus reconnu.



Vingt manières d'éliminer votre stress de votre vie.

Identifiez les causes de stress;

Éliminez les engagements non nécessaires;

Procrastination (empiler);

Désorganisation;

Retard;

Contrôler;

Multitâches;

Éliminez les drains (vous pompent votre énergie);

Évitez les personnes difficiles;

Simplifiez votre vie;

Déplanifiez;

Ralentissez;

Aidez les autres;

Relaxez-vous tout au long de la journée;

Arrêtez le travail;

Simplifier votre liste to-do (une liste moins importante);

Sport;

Mangez sainement;

Soyez reconnaissant;

Environnement zen.

Article original par Léo Babauta sur [Zen Habits](#)

<http://www.habitudes-zen.fr/.../20-manieres-delimiter-le-str.../>

Source : Association Québécoise de l'Épilepsie



FAIS-UN-VŒU

Savez-vous que les enfants épileptiques peuvent être éligibles pour recevoir un vœu avec la Fondation Fais-Un-Vœu Québec.

Nous vous invitons à lire l'histoire d'Ainsley qui souhaitait rencontrer Winter le Dauphin en Floride et à visiter le site internet de la Fondation.



Pour plus de détails : <https://faisunvoeu.qc.ca/fr/vœu-realises/je-souhaite-rencontrer-winter-le-dauphin>



secallergies

Procurez-vous un bracelet amusant pour votre enfant tout en le sachant en sécurité. Ces bracelets sont conçus pour les enfants de 6 mois à 10 ans.

info@creationsseca-l.com

Tel: 1-438-923-1463

Source : www.creationssecal.com/boutique



Rubrique juridique

La responsabilité médicale

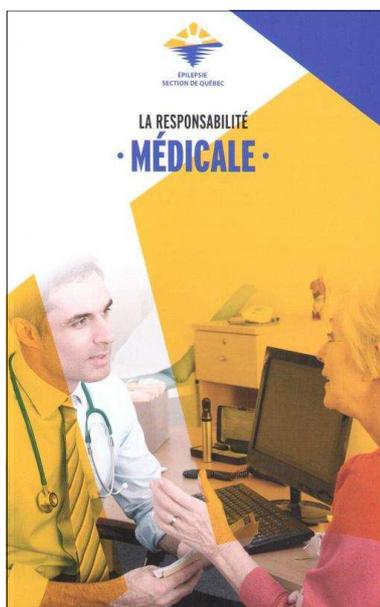
DÉONTOLOGIE

Tous les ordres professionnels ont pour mandat de promouvoir un service professionnel de qualité et de protéger le public. Le Code des professions est la loi générale qui régit les professions. Il existe des lois propres à chaque profession comme la *Loi sur les pharmaciens* et la *Loi médicale*. De plus, le *Code de déontologie* de chaque profession contient des règlements plus spécifiques auxquels chaque professionnel est tenu de se conformer.

Les professionnels sont tenus d'offrir un service de qualité aux patients et de les traiter avec respect. Cependant, certaines situations surviendront où vous vous poserez peut-être des questions à propos des services reçus ou attendus d'un médecin.

Dans ce cas, vous pouvez vous informer auprès de l'ordre de chaque profession. Il est recommandé d'en discuter préalablement avec le professionnel, ou si cela est approprié, avec les autorités responsables de l'établissement. Si cela n'est pas possible, la première personne à qui vous devriez vous en remettre est le syndic de chaque ordre qui est chargé d'enquêter sur les professionnels.

Les informations obtenues **demeurent confidentielles**. Ensuite, ces informations seront transmises au conseil de discipline de l'ordre de chaque profession qui entend toute plainte déposée par le syndic et qui, s'il y a lieu, impose des sanctions disciplinaires au professionnel contrevenant.



Pour obtenir un exemplaire du guide: La responsabilité médicale. N'hésitez pas à communiquer avec nous à infoesq@bellnet.ca ou consulter notre site internet au epilepsiequebec.com

Source; : *Épilepsie section de Québec*

Devoirs et responsabilités

Les responsabilités d'un médecin

En général, la médecine consiste à évaluer et à diagnostiquer toute déficience de la santé de l'être humain, à prévenir et à traiter les maladies dans le but de maintenir la santé ou de la rétablir.

Il doit :

- diagnostiquer les maladies
- prescrire les examens diagnostiques
- déterminer le traitement médical
- prescrire les médicaments et les autres substances
- prescrire les traitements
- exercer une surveillance clinique de la condition des personnes malades dont l'état de santé présente des risques.

Les devoirs d'un médecin

Selon le *Code de déontologie des médecins*, le médecin :

- a le devoir primordial de **protéger et de promouvoir la santé** et le bien-être des individus qu'il sert, tant sur le plan individuel que collectif.
- doit exercer sa profession dans le respect de la vie, de la dignité et de la liberté de la personne.
- doit s'acquitter de ses **obligations professionnelles avec compétence, intégrité et loyauté**.
- doit s'abstenir de faire un usage immodéré de substances psychotropes ou de toute autre substance, incluant l'alcool, produisant des effets analogues.
- doit **garder confidentiel** ce qui est venu à sa connaissance dans l'exercice de sa profession.
- doit, sauf urgence, avant d'entreprendre un examen, une investigation, un traitement ou une recherche, **obtenir du patient** ou de son représentant légal, **un consentement libre et éclairé**.
- doit s'assurer que le patient ou son représentant légal a reçu **les explications pertinentes** à leur compréhension de la nature, du but et des conséquences possibles de l'examen, de l'investigation, du traitement ou de la recherche qu'il s'apprête à effectuer. Il doit faciliter la prise de décision du patient et la respecter.
- doit **assurer le suivi médical requis par l'état du patient**, à la suite de son intervention, à moins de s'être assuré qu'un confrère ou un autre professionnel puisse le faire à sa place.
- doit **sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle** et éviter toute situation où il serait en **conflit d'intérêts**, notamment lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il pourrait être porté à préférer certains d'entre eux à ceux de son patient ou que son intégrité et sa loyauté envers celui-ci pourraient être affectées.

Sources:

¹ *Loi sur la Pharmacie*, L.R.Q., c. P-10.

² *Loi médicale*, L.R.Q., c. M-9.

³ Collège des médecins du Québec, :

« Comment acheminer une demande d'enquête relative à l'exercice professionnel d'un médecin », en ligne : < <http://www.cmq.org/~media/Files/Depliants/Depliant%20enquete%20fr.pdf>> (site consulté le 20 mars 2013)

Office des professions du Québec, en ligne : < <http://www.opq.gouv.qc.ca/lois-et-reglements>> section Lois et règlements, (site consulté le 20 mars 2013).

⁴ *Loi médicale*, L.R.Q., c. M-9, art. 31

⁵ *Code de déontologie des médecins*, R.R.Q., c. M-9, r-17, art. 3, 4, 5, 17, 20, 28, 29, 32, 63.

Rubrique juridique

Les responsabilités du pharmacien

La profession de pharmacien consiste à évaluer et à assurer l'usage approprié des médicaments prescrits par un médecin, afin de détecter et de prévenir les problèmes pharmacothérapeutiques. Le pharmacien doit également préparer, conserver et remettre des médicaments dans le but de maintenir ou de rétablir la santé d'un patient.

Il doit :

- émettre une opinion pharmaceutique;
- préparer des médicaments;
- vendre des médicaments, conformément au règlement pris en application de l'article 37.1;
- surveiller la thérapie médicamenteuse;
- initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées;
- prescrire un médicament requis à des fins de contraception orale d'urgence et exécuter lui-même l'ordonnance, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions.

Les devoirs d'un pharmacien

Selon le *Code de déontologie des pharmaciens*, le pharmacien a le devoir primordial de protéger et de promouvoir la santé et le bien-être de ses patients. Il doit notamment aider ceux-ci à retirer tout le bénéfice possible de leur thérapie médicamenteuse.

Le pharmacien:

- doit prévenir l'utilisation abusive des médicaments;
- doit exercer la pharmacie dans le respect des droits et des libertés fondamentaux de la personne;
- doit ignorer toute intervention susceptible de porter atteinte à son indépendance professionnelle;
- ne doit pas, dans l'exercice de la pharmacie, exclure ou tenter d'exclure sa responsabilité civile personnelle envers son patient, ni celle de la société de pharmaciens au sein de laquelle il exerce la pharmacie;
- doit s'abstenir de faire un usage immodéré de substances psychotropes ou de toute autre substance, incluant l'alcool, produisant des effets analogues;
- doit mettre en place dans sa pharmacie les mesures de sécurité requises afin de préserver la confidentialité des renseignements personnels et l'intégrité de ses inventaires et médicaments;
- doit avoir une **conduite irréprochable envers toute personne** avec laquelle il entre en relation dans l'exercice de la pharmacie;
- doit s'abstenir d'abuser de la relation professionnelle établie avec son patient;
- ne doit pas prendre avantage ou tenter de prendre avantage de l'état de dépendance ou de vulnérabilité d'une personne à laquelle il offre ou fournit des services pharmaceutiques;
- doit s'abstenir **d'intervenir dans les affaires personnelles** de son patient sur des questions qui ne relèvent pas du domaine de la santé;
- doit reconnaître le droit du patient de choisir son **pharmacien**;
- doit également respecter le droit du patient de consulter un autre **pharmacien**, un autre **professionnel** ou une **autre personne compétente**. Il ne peut prendre aucune entente ayant pour effet de porter atteinte à ces droits.

Sources:

⁶ *Loi sur la Pharmacie, L.R.Q., cP-10, art. 17*

⁷ *Code de déontologie des pharmaciens, R.R.Q., c. P-10, r. 7, art. 6.*

⁸ *Code de déontologie des pharmaciens, R.R.Q., c. P-10, r. 7, art. 7, 8, 10, 11, 14, 15, 21, 22, 24, 25, 27.*

Bruch de Noël

Le 4 décembre dernier nous avons tenu notre brunch de Noël. Épilepsie section de Québec souhaite remercier ses commanditaires, le restaurant le Ginger ainsi que le Monde des Bières qui nous ont généreusement offert des prix de présence.



Nous tenons à remercier tous les participants



Espace membres

Activité de financement

La campagne de financement de bûches de Noël est maintenant terminée. Nous sommes heureux du franc succès de cette initiative, nous avons vendu 109 bûches, ce qui nous a permis d'amasser 654, 00 \$.

Nicole Bélanger
Directrice



Merci !

Cafés-rencontres

Les cafés-rencontres sont des moments privilégiés de partage entre des personnes vivant la ou les mêmes situations.

- Les objectifs de ces rencontres sont ;
- S'exprimer sans crainte de jugements;
- Apprendre à vivre avec ce trouble neurologique;
- Briser l'isolement.



« Il en est ressorti qu'il est important de constater et d'apprécier les périodes où il y a du bon temps (pas de crise) parfois quelques semaines, quelques mois ou quelques années. »

« Les participants ont apprécié de partager avec des pairs aux prises avec des défis semblables ».

Les prochaines rencontres seront les mercredis, 1^{er} et 22 mars ainsi que le 12 avril 2017.

Pour plus d'information contactez nos bureaux au 418-524-8752 ou par courriel : infoesq@bellnet.ca.

Au plaisir de faire votre connaissance.

Vos animatrices:

Johanne Bédard, bénévole

Diane Ferland, membre bénévole

Bonjour,

Je me présente, mon nom est Sylvie. J'avais envie de vous écrire ces quelques lignes pour vous dire combien j'ai rencontré, durant ces quelques activités des personnes formidables et plus fortes que vous le pensez.

Vous êtes comme cette plante, la lavande ce qui vous représente bien je trouve. La petite graine qui ne sait pas trop au début ce qui va lui arriver, mais par la suite, elle devient une racine, une tige et une belle grande fleur avec ses vertus et son odeur propre. Une force incroyable qui émane de cette fleur qui pousse toujours plus haut et plus forte. Vous faites partie de cette graine qui pousse et veut toujours aller plus haut et plus loin.

Je travaille pour vous depuis 2013, au début comme stagiaire et maintenant comme commis de bureau et votre réceptionniste qui est agréablement surprise à chaque fois où je suis au bout de la ligne avec vous. Merci de votre générosité envers moi et de votre bonté.

Je vous souhaite pour le mois de mars qui est le vôtre que tout le monde puisse vous entendre haut et fort.

Sylvie Fleury

Commis de bureau/réceptionniste



Le coin des enfants



Relie chaque animal à sa maison.



turbulus.com

Compare ces deux dessins et trouve les 7 éléments qui manquent dans celui du bas. Dessine-les à la bonne place.



© 2010 - www.julesain.com



Adhésion individuelle 5,00\$

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone rés. :

Téléphone bur. :

Désirez-vous recevoir nos communiqués : par la poste et/ou par courriel Désirez-vous recevoir le journal Le Survol : par la poste et/ou par courriel

Adresse électronique : _____

Date de naissance (jour, mois, année) : _____

Adhésion familiale 10,00\$
(Tous logeant à la même résidence.)

Epileptique conjoint(e) père/mère frère/sœur

Nom :

Nom :

Nom :

Nom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone rés. :

Téléphone bur. :

Désirez-vous recevoir nos communiqués : par la poste et/ou par courriel Désirez-vous recevoir le journal Le Survol : par la poste et/ou par courriel

Adresse électronique : _____

Toutes les données recueillies demeureront confidentielles et seront utilisées pour vous informer de nos activités.

Nous vous remercions de votre confiance!

SVP retourner le formulaire avec votre cotisation.**Faire le chèque ou le mandat de poste à l'ordre de :**

Épilepsie section de Québec

1411, boul. Père-Lelièvre

Québec (Québec) G1M 1N7

Faire un don

Savez-vous qu'il est possible de contribuer à la réalisation de notre mission? En effet, tout don envoyé à Épilepsie Section de Québec nous permettra de continuer à offrir des services de qualité auprès des personnes ayant besoin de notre appui. Il vous suffit de compléter le coupon ci-dessous et de nous l'expédier. Le don peut être fait soit en argent comptant ou par chèque selon votre préférence. Vous pouvez également naviguer sur notre site Web, au www.epilepsiequebec.com, via l'onglet dons, afin d'accéder à l'option CanaDon.org.

Prière d'écrire vos coordonnées en lettres moulées afin d'en faciliter la lecture.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Je désire faire un don au montant de : _____

Merci de nous soutenir !

Nous tenons à témoigner toute notre gratitude aux familles qui ont choisi d'endosser notre cause par l'intermédiaire d'un don In Memoriam.

Votre geste de générosité envers notre organisme, dans ce moment de deuil, nous touche profondément.

Notez qu'un reçu pour fins d'impôt sera émis pour tout don de 10 \$ et plus.

Les données recueillies resteront confidentielles.

Numéro d'organisme de charité : 0596882-11-06



Épilepsie section de Québec
1411, boul. Père-Lelièvre
Québec (Québec) G1M 1N7



LE
MARCHAND
D E L U N E T T E S

LUNETTERIE COMMUNAUTAIRE



Voir clair sans se ruiner
Lunettes accessibles à tous!

<http://marchanddelunettes.org/>
Pour me joindre 581-983-3883

Simon Dufour opticien

